

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° CP-2015-3-9-3

Service consulté

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

□

□

SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF

□

**L'AIDE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS, AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES SPORTS ET AU SPORT SCOLAIRE**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2015 dans le cadre du soutien à l'animation sportive.

□

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 363 815 € en crédits de paiement pour le renouvellement de 13 conventions avec les Comités Départementaux (179 425 €), l'aide aux Comités départementaux non conventionnés (60 390 €), le fonctionnement du Conseil départemental des Sports (15 000 €) et les associations en charge du sport scolaire (109 000 €).

Lors du BP 2015 rapport N° CG 2015-2-9-1 du 19 février 2015, le Conseil Général a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 334 730 € au titre du soutien au sport et a donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport.

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer diverses aides financières en faveur de l'animation sportive, pour un montant total de 363 815 € en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Général soutient, au travers de conventions biannuelles d'objectifs et de financement, les comités départementaux qui mènent des actions spécifiques de promotion et de développement de leurs disciplines sur le territoire haut-rhinois.

Par ailleurs, il contribue au fonctionnement des comités départementaux non conventionnés, du Conseil départemental des Sports et des associations qui encouragent le sport scolaire : UNSS, USEP et Cercle de Voile de Mulhouse (CVM), soit :

➤ L'aide aux Comités départementaux :	
1) Partenariats conventionnés :	179 425 €
2) Aides non conventionnées :	60 390 €
➤ L'aide au Conseil Départemental des Sports :	15 000 €
➤ L'encouragement au sport scolaire :	109 000 €

L'AIDE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX : 239 815 €
--

L'enveloppe prévue pour cette rubrique porte sur deux types de soutien aux Comités départementaux:

- Le soutien aux Comités conventionnés pour la réalisation d'actions spécifiques,
- L'aide aux Comités non conventionnés qui bénéficient d'une simple aide au fonctionnement.

1. Nouvelles conventions (2015-2016)

Il s'agit du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Échecs, Gymnastique, Handball, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball.

Ces treize conventions de partenariat avec ces comités départementaux sont venues à échéance le 31 décembre 2014 et tous ont sollicité le renouvellement de cette coopération avec le Conseil Général.

Chacun d'entre eux a été auditionné, conjointement avec le Conseil Départemental des Sports, pour faire le bilan de la convention échue et proposer leurs objectifs pour son renouvellement.

Ces Comités départementaux contribuent efficacement au développement de la discipline sur le territoire haut-rhinois en fédérant les clubs affiliés et en initiant de nouvelles actions dont certaines sont destinées à prendre en compte les populations fragiles et contribuer ainsi au renforcement du lien social.

De part leurs objectifs, ils ont à charge de décliner sur le territoire le projet fédéral qu'il leur appartient d'adapter aux réalités locales en mettant en place des outils et des dispositifs destinés à organiser notamment :

- la détection et la performance sportive,
- le recrutement des clubs, leur structuration et leur développement,
- la formation et la professionnalisation de l'encadrement par l'organisation de stages et la mise à disposition de personnels qualifiés (brevetés d'état),
- l'immersion dans les écoles, les structures périscolaires, les collèges et les lycées par le soutien des sections sportives scolaires,
- l'achat de matériels pédagogiques mis à disposition des clubs,
- la promotion et la communication destinée à faire connaître leur discipline en proposant notamment l'accès à la pratique sportive des populations sensibles ou en situation de handicap,

- l'organisation d'évènements sportifs d'envergure départementale.

Compte tenu des résultats positifs de ces partenariats et des projets propres à chacune des disciplines évaluées par le Conseil Départemental des Sports, il vous est proposé d'en autoriser le renouvellement pour 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2015.

Toutefois, en ce qui concerne l'année 2016, je vous précise qu'une nouvelle délibération viendra confirmer, au courant de l'année, l'octroi de la subvention à chaque comité ainsi que son montant.

Conformément au Règlement Financier du Département, le mandatement des aides annuelles se fera en deux versements sur présentation de justificatifs.

Ainsi une somme de **179 425 €** est prévue au BP 2015 en crédits de paiement pour le fonctionnement et les actions spécifiques à réaliser par ces associations.

La ventilation des crédits au titre de 2015 par Comité départemental est la suivante :

Comités départementaux	CP annuels 2015
Badminton	9 600 €
Basket	17 000 €
Cyclisme	12 500 €
Echecs	7 000 €
Gymnastique	22 075 €
Handball	13 000 €
Judo	23 000 €
Lutte	7 500 €
Montagne-escalade	10 500 €
Natation	13 500 €
Ski	18 310 €
Tennis de Table	11 940 €
Volley-Ball	13 500 €
TOTAL	179 425 €

Les conventions de partenariat avec ces Comités en annexe du rapport décrivent de façon détaillée les actions de développement qu'ils s'engagent à poursuivre et/ou à développer sur le territoire haut-rhinois.

Il vous est proposé de m'autoriser à les signer.

2. Pour mémoire, conventions signées pour 2014 et 2015 avec Autorisations d'Engagement

Je rappelle, pour mémoire, qu'une Autorisation d'Engagement d'un montant global de 178 060 € a été votée en 2014 pour les 6 Comités départementaux ci après. Les sommes à verser en 2015 s'élèvent à :

• Athlétisme :	14 500 €
• Rugby :	10 500 €
• Vol Libre :	3 400 €
• Escrime :	9 080 €
• Football LAFA :	41 500 €
• Handisport :	10 050 €
TOTAL	89 030 €

3. L'aide au fonctionnement des Comités Départementaux non conventionnés : 60 390 €.

Il s'agit de comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec le Conseil Général. Notre participation globale au titre de 2015 est fixée à **79 820 €**. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le département.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation. Son montant vous est proposé par le Conseil Départemental des Sports.

Depuis l'année dernière, il est proposé que l'octroi de l'aide soit conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel sera produit le compte rendu annuel de leur assemblée générale et la présentation d'un bilan financier.

En effet, cette nouvelle procédure permet de mieux appréhender l'activité réelle de ces comités.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation 29 demandes déposées depuis lors, figurant sur la liste en annexe et induisant un soutien financier global de **60 390 €**.

<p style="text-align: center;">LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS : 15 000 €</p>
--

Le Conseil Départemental des Sports formule des avis au Conseil Général sur les interventions au titre du Sport.

Tous les dossiers relevant de l'aide aux comités et aux clubs sont examinés au préalable par le Conseil Départemental des Sports.

Il propose enfin au Conseil Général, en liaison avec le monde sportif, les évolutions possibles des interventions départementales. C'est dans ce cadre que la proposition de révision de notre politique sportive a été adoptée par le Conseil Général en 2012 et qu'est notamment organisée chaque année la cérémonie des Trophées du Sport du Conseil Général.

Il vous est proposé pour 2015 de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 €, contre 18 000 € en 2014.

L'ENCOURAGEMENT AU SPORT SCOLAIRE : 109 000 €

L'aide au sport scolaire se partage entre l'UNSS pour le secondaire, l'USEP pour le primaire et le Cercle de Voile de Mulhouse pour le développement d'activités nautiques à l'égard des scolaires.

1. Le soutien à l'UNSS : 55 000 €.

L'UNSS bénéficie de subventions départementales pour les jeunes licenciés des collèges (9 987), le fonctionnement de son service départemental, les déplacements des équipes et/ou individuels aux compétitions du championnat national ainsi que pour l'organisation du Pass'Sport Aventure.

Depuis 2009, seuls les collégiens bénéficient de la subvention aux Jeunes Licenciés Sportifs et de l'aide aux déplacements en Championnats de France UNSS.

Les associations sportives fonctionnant dans les collèges perçoivent une aide pour l'encadrement des jeunes licenciés.

Jusqu'en 2012, la subvention était calculée au prorata du nombre de Jeunes Licenciés Sportifs de la saison précédente (57 429 € en 2012).

Depuis 2013, il vous est proposé d'attribuer à l'UNSS, une somme forfaitaire de **55 000 €** dont 10 000 € seront consacrés aux déplacements en championnat de France et 15 000 € à l'organisation du Pass'Sport Aventure 2015.

Ces sommes de 10 000 € et 15 000 € seront versées, conformément à la convention de partenariat ci-jointe, sur présentation des justificatifs pour les déplacements et après le déroulement de la manifestation et sur présentation d'un rapport moral et financier du Pass'Sport Aventure.

En effet, le Département du Haut-Rhin et le Service Départemental de l'UNSS collaborent chaque année depuis 1994 à l'organisation de cette manifestation sportive de masse à l'intention des collégiens, intitulée Pass'Sport Aventure des Collèges.

Chaque district UNSS choisit un site remarquable dans son secteur et y organise son Pass'Sport Aventure autour d'activités sportives de plein air, tenant compte des spécificités locales comme par exemple le parc Acrobranche au Lac de Kruth Wildenstein, la forêt du Neuland, l'île du Rhin et le site de l'Eiblen à Ensisheim,

10 districts UNSS Collèges ont ainsi été concernés : Altkirch, Colmar, Fortschwihr, Mulhouse (3 sites), Saint-Louis, Soultz, Thann et Wintzenheim.

Cette organisation en vigueur depuis 2008, a permis d'augmenter l'offre des disciplines sportives pratiquées, de mobiliser un nombre plus important d'élèves (1100 collégiens licenciés de l'UNSS pour l'édition 2014) et de mettre en valeur, dans tout le Département, les richesses et beautés naturelles locales.

Vous voudrez bien m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'UNSS.

2. Le soutien à l'USEP : 24 000 €

L'Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré bénéficie d'une aide à l'encadrement des jeunes licenciés des clubs sportifs fonctionnant dans les écoles primaires.

L'USEP bénéficie depuis 2012 d'une subvention départementale annuelle fixe et non plus calculée en fonction du nombre de Jeunes Licenciés Sportifs ce qui va également dans le sens d'une meilleure maîtrise budgétaire pour le Conseil Général.

Afin d'aider au mieux cette association, il vous est proposé de reconduire, comme l'an passé, l'aide départementale à un montant maximum de **24 000 €** (pour les 16 853 licenciés en 2013/2014).

Vous trouverez ci-joint la convention financière que je vous prie de m'autoriser à signer.

3. L'aide au Cercle de Voile de Mulhouse : 30 000 €

Cette rubrique concerne les aides allouées à la pratique sportive scolaire car il s'agit d'une aide spécifique attribuée au Cercle de Voile de Mulhouse pour l'organisation des classes de voile.

Le Cercle de Voile de Mulhouse organise chaque année des classes de voile qui sont soutenues par le Conseil Général depuis 1998.

Un prix de journée par élève est appliqué, correspondant à celui fixé pour les centres d'accueil de catégorie A soit 12,15 €.

Pour cette saison 2015, il vous est proposé de reconduire l'aide départementale à un montant maximum de **30 000 €**, soit un maximum de 2 469 journées/élèves de séjour voile scolaire au taux de 12,15 €.

Une convention de financement avec le Cercle de Voile de Mulhouse est annexée au rapport.

Je vous prie de m'autoriser à signer ce document.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- **179 425 €** en Autorisations d'Engagement pour le fonctionnement et les actions des 13 Comités Départementaux conventionnés et répartis comme suit pour 2015 :
 - 9 600 € au Comité Départemental de Badminton,
 - 17 000 € au Comité Départemental de Basket,
 - 12 500 € au Comité Départemental de Cyclisme,
 - 7 000 € au Comité Départemental des Échecs,
 - 22 075 € au Comité Départemental de Gymnastique,
 - 13 000 € au Comité Départemental de Handball,
 - 23 000 € au Comité Départemental de Judo,
 - 7 500 € au Comité Départemental de Lutte,
 - 10 500 € au Comité Départemental de Montagne et Escalade,

13 500 € au Comité Départemental de Natation,
 18 310 € au Comité Départemental de Ski,
 11 940 € au Comité Départemental de Tennis de Table,
 13 500 € au Comité Départemental de Volley-Ball.

Le montant des crédits de paiement pour l'année 2015 s'élève à 179 425 €.

- **60 390 €** aux Comités départementaux figurant dans la liste en annexe, au titre de l'aide au fonctionnement, conformément à la répartition établie dans cette liste,
- **15 000 €** au Conseil Départemental des Sports,
- **55 000 €** à l'UNSS au titre du soutien au sport scolaire,
- **24 000 €** à l'USEP au titre du soutien au sport scolaire,
- **30 000 €** au Cercle de Voile de Mulhouse au titre du sport scolaire.

Je vous prie également :

- d'approuver le renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Échecs, Gymnastique, Handball, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball, étant précisé que les subventions au titre de 2016 feront l'objet d'une nouvelle délibération.
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat ci-jointes avec ces comités ainsi qu'avec l'UNSS, l'USEP et le CVM.

Je précise que ces dépenses seront imputées comme suit au Budget départemental 2015 :

<i>Conventions</i>	<i>Fonct des comités</i>	<i>CDS</i>	<i>Sport scolaire</i>
E832	E732	E732	E732
2558	25573	25572	25579
65-32-6574	65-32-6574	65-32-6574	65-32-6574
179 425,00 €	60 390,00 €	15 000,00 €	109 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER